

EHPAD

Préserver la santé des personnels  
tout en optimisant la qualité des soins

# 1

## Commencer par un état des lieux

Avant de déployer une démarche de prévention, il est utile de recenser les risques encourus et les ressources disponibles.

→ **Faire le point sur la démarche de prévention mise en œuvre dans l'établissement**



Grille de positionnement en santé et sécurité au travail

Cette grille permet d'évaluer la prise en compte de la santé et de la sécurité dans une entreprise de plus

de 50 salariés. En choisissant les situations-types qui se rapprochent le plus de la réalité de l'entreprise, l'utilisateur obtient, sur 10 thèmes-clés, une évaluation de la gestion de la prévention (référence outil 35).



Outil de diagnostic en prévention pour la petite entreprise. Grille DIGEST

Cette grille est un outil de diagnostic de la gestion de la santé et de la sécurité au travail adapté

aux entreprises de moins de 50 salariés. Elle permet d'évaluer l'engagement de l'entreprise dans ses pratiques de prévention des risques professionnels (référence outil 34).

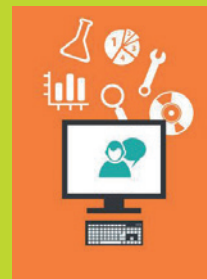
Ces deux outils sont en téléchargement gratuit sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

→ **Identifier les ressources humaines en prévention au sein de la structure**

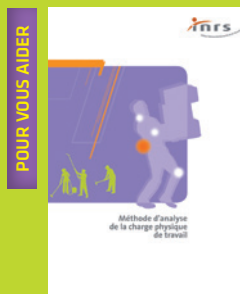
→ **Évaluer la présence de risques psychosociaux (RPS)**

Faire le point sur les risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social

Cet outil a été développé pour aider les petites structures (moins de 50 salariés) du secteur sanitaire et social à évaluer les RPS et à intégrer ces risques dans leur document unique (référence outil 42, en téléchargement gratuit sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).



→ **Savoir si la structure est concernée par les troubles musculosquelettiques (TMS)**



Méthode d'analyse de la charge physique de travail

Cette brochure permet de repérer et d'analyser les facteurs de risque pour l'appareil locomoteur, d'orienter vers des pistes de prévention et d'en évaluer l'efficacité (référence ED 6161, en téléchargement gratuit

sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)). La brochure est en cours d'adaptation pour le secteur sanitaire et social.

# 2

## Agir et évaluer les actions

Pour garantir une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels efficace, il est recommandé d'y associer des représentants des salariés de chaque activité (aide-soignant, infirmier, cadre de santé, médecin, agent de service hospitalier, linger...), le responsable des ressources humaines, la personne chargée de l'achat des aides techniques, celle chargée de leur maintenance, le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), le médecin du travail, un représentant du conseil de la vie sociale, la CARSAT (caisse d'assurance retraite et santé au travail)...

Les actions de prévention mises en œuvre seront à leur tour évaluées pour être réadaptées en cas de besoin.

### → Prévenir les risques liés à la manutention et à la charge mentale

#### Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement

Cette recommandation de la CNAMTS\* propose une approche des risques liés à la mobilisation des personnes à autonomie réduite, en perte d'autonomie ou sans autonomie. Elle vise à diminuer au maximum les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés exerçant leur activité dans les établissements de soins (référence R 471, en téléchargement gratuit sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).



POUR VOUS AIDER



#### Soignants. Des risques professionnels, des pistes de prévention

Cet audiovisuel traite des risques professionnels des soignants en établissements de soins.

Se dégagent prioritairement le stress et la charge mentale vécus par les personnels, ainsi que les TMS.

Les thématiques sont abordées par le biais :

- de trois fictions qui offrent à la fois un portrait réaliste du milieu des soins et un outil d'analyse des situations,
- de témoignages de soignants et de décideurs qui ont mis en place des démarches de prévention, par des changements dans l'organisation du travail ou l'achat d'équipements d'aide à la mobilisation des personnes (référence DV 0387, prêt auprès de la CARSAT, achat auprès de l'INRS).

\* adoptée par les partenaires sociaux du Comité technique national



### Démarche de prévention dans le secteur du soin

- Réflexions sur l'organisation du travail
- Devenir acteur de sa prévention

Ces deux films abordent les étapes de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à travers deux exemples concrets dont l'un en EHPAD (références Anim-079 et Anim-080 en téléchargement gratuit sur youtube).

### → Se former à la prévention

Dispositif HAPA (hébergement et accueil de la personne âgée dépendante)

- Pilotage de la démarche de prévention du dispositif HAPA

Cette action de formation conçue pour la direction des établissements vise à lui fournir les moyens nécessaires pour mener à bien une évaluation et une démarche de prévention de l'ensemble des risques.

- Animation de la démarche de prévention

Parallèlement, une action de formation destinée à un animateur de prévention désigné par la direction de l'établissement (il peut être commun à plusieurs petits établissements) lui permet de relayer et d'animer la démarche de prévention initiée et/ou développée sous la responsabilité de la direction.

- Agir en prévention

Une action de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, de type PRAP 2S, permet aux personnels confrontés à ces risques de devenir acteurs de leur prévention ; ils préservent ainsi leur santé, en complément des mesures mises en œuvre par la direction.

### → Intégrer la prévention dès la conception



### Conception et rénovation des EHPAD. Bonnes pratiques de prévention

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs d'un projet de construction, d'extension ou de réhabilitation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Il a pour objectif d'aider les différents acteurs (directeurs d'établissement, CHSCT, maîtres d'œuvre, architectes...) à intégrer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dès la programmation du projet (référence ED 6099, en téléchargement gratuit sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).



*En cas de création ou de rénovation d'un bâtiment, sollicitez la CARSAT dès le stade de l'avant-projet. Elle vous aidera à choisir les agencements et équipements visant à préserver la santé des personnels et le confort des résidents.*

Absentéisme

Difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés

Inaptitude partielle ou totale

Accidents du travail

Épuisement physique et psychologique

Maladies professionnelles

Sous-effectifs chroniques

Désorganisation, dégradation de la qualité des soins...

...ne sont pas une fatalité

Les enjeux de la prévention sont humains, mais aussi juridiques : le responsable d'établissement a l'obligation de préserver la santé et la sécurité de ses salariés, et économiques : coûts directs (cotisation d'accident du travail, maintien de salaire à la charge de l'établissement) et indirects (heures supplémentaires du personnel remplaçant, embauche de salariés temporaires...).

Les principaux risques professionnels dans les établissements d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées sont :

- les risques liés à la mobilisation des personnes et à la manutention de charges (maux de dos, bras, épaules, cou...),
- les chutes et glissades,
- les risques psychosociaux (stress, confrontation à la maladie, à la violence, à la mort...),
- les risques infectieux,
- les risques chimiques (produits d'entretien, produits cytotoxiques...).



Le service Prévention des risques professionnels de votre CARSAT/CRAMIF/CGSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention :

**CARSAT ALSACE-MOSELLE**

(67) tél. 03 88 14 33 00  
(57) tél. 03 87 66 86 22  
(68) tél. 03 69 45 10 12  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

**CARSAT AQUITAINE**

(24, 33, 40, 47, 64)  
tél. 05 56 11 64 36  
[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

**CARSAT AUVERGNE**

(03, 15, 43, 63)  
tél. 04 73 42 70 76  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)

**CARSAT BOURGOGNE -  
FRANCHE-COMTÉ**

(21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90)  
tél. 03 80 33 13 92  
[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr)

**CARSAT BRETAGNE**

(22, 29, 35, 56)  
tél. 02 99 26 74 63  
[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

**CARSAT CENTRE-VAL DE LOIRE**

(18, 28, 36, 37, 41, 45)  
tél. 02 38 81 50 00  
[www.carsat-centre.fr](http://www.carsat-centre.fr)

**CARSAT CENTRE-OUEST**

(16, 17, 19, 23, 79, 86, 87)  
tél. 05 55 45 39 04  
[www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)

**CRAM ÎLE-DE-FRANCE**

(75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)  
tél. 01 40 05 32 64  
[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

**CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON**

(11, 30, 34, 48, 66)  
tél. 04 67 12 95 55  
[www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr)

**CARSAT MIDI-PYRÉNÉES**

(09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)  
fax 05 62 14 88 24  
[www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)

**CARSAT NORD-EST**

(08, 10, 51, 52, 54, 55, 88)  
tél. 03 83 34 49 02  
[www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)

**CARSAT NORD-PICARDIE**

(02, 59, 60, 62, 80)  
tél. 03 20 05 60 28  
[www.carsat-nordpicardie.fr](http://www.carsat-nordpicardie.fr)

**CARSAT NORMANDIE**

(14, 27, 50, 61, 76)  
tél. 02 35 03 58 22  
[www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)

**CARSAT PAYS DE LA LOIRE**

(44, 49, 53, 72, 85)  
tél. 02 51 72 84 08  
[www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr)

**CARSAT RHÔNE-ALPES**

(01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74)  
tél. 04 72 91 97 91  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

**CARSAT SUD-EST**

(04, 05, 06, 13, 2A, 2B, 83, 84)  
tél. 04 91 85 85 36  
[www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)

**CGSS GUADELOUPE**

tél. 05 90 21 46 00  
[lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr](mailto:lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr)

**CGSS GUYANE**

tél. 05 94 29 83 04  
[prevention-rp@cgss-guyane.fr](mailto:prevention-rp@cgss-guyane.fr)

**CGSS LA RÉUNION**

tél. 02 62 90 47 00  
[prevention@cgss-reunion.fr](mailto:prevention@cgss-reunion.fr)

**CGSS MARTINIQUE**

tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32  
[www.cgss-martinique.fr](http://www.cgss-martinique.fr)



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

**Édition INRS ED 6242**

1<sup>re</sup> édition (2016) • mise à jour février 2017 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2237-3

Design graphique : Patricia Fichou - Illustrations : Maylis Agopian

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube

